Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 035-243500741-20251124-CC_2025_188-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 24/11/2025
Délibération n°21

L'an deux mille vingt-cinq, lundi vingt-quatre novembre à dix-huit heures, se sont réunis, les membres du conseil communautaire de REDON Agglomération, sous la présidence de M. Jean-François MARY, Président, dûment convoqués le lundi dix-sept novembre deux mille vingt-cinq.

Nombre de membres du conseil	
En exercice	63
Présents	52
Votants	56
Vote	
Pour	56
Contre	0
Abstention	0

En présence de l'ensemble des membres du Conseil Communautaire à l'exception de :
Laetitia BARREAU, déléguée de Fégréac, donne Pouvoir à Jérôme RICORDEL, Fabrice SANCHEZ, Maire de Massérac, donne Pouvoir à Aurélie MEZIERE, Fabienne COTTAIS, Maire de Saint-Ganton, donne Pouvoir à Franck PICHOT, Marie-Hélène BUSSON, déléguée de Saint-Nicolas-de-Redon, donne Pouvoir à Albert GUIHARD, Jean-Luc LEVESQUE, délégué de Pipriac, Denis HUET, délégué de Rieux, Nathalie BERTY, déléguée de Sixt-sur-Aff, Nadège NIEL, déléguée de Saint-Vincent-sur-Oust, Marzhina BILLON, déléguée d'Avessac, Bernard RYO, Maire de Béganne, Rémi BESLE, délégué de Plessé

Secrétaire de séance : Daniel GLOUX

DEVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITE - CESSION DES LOTS 16 ET 15P DU PARC D'ACTIVITES ECONOMIQUES « LA VALLEE DU COUCHANT » A PIPRIAC



Annexes :

- *Plan de bornage des lots 16 et 15p*
- *Avis des domaines*

La présente délibération a pour objet d'autoriser la vente des lots 16 et 15p du parc d'activités « La Vallée du Couchant » à Pipriac, d'une contenance cadastrale totale de 9950 m², à la Société Bretonne d'Etiquettes (SBE) représentée par son directeur général M. LOTTIN Olivier ou toute personne physique ou morale qui se substituera à eux.

Rapport de Madame Françoise BOUSSEKEY, Vice-présidente

REDON Agglomération exerce sa compétence en matière de développement économique pour permettre aux entreprises et aux porteurs de projets de s'installer et de se développer sur le territoire. En ce sens, le parcours résidentiel est un des enjeux majeurs de développement. C'est pourquoi REDON Agglomération assure la gestion de 30 parcs d'activités et commercialise 9 d'entre eux pour permettre à des porteurs de projet d'accéder à un terrain.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 5211-37 ;

VU la délibération 2025-120-DE en date du 7 juillet 2025 fixant la nouvelle grille des prix de vente des terrains des parcs d'activités économiques de REDON Agglomération ;

Envoyé en préfecture le 28/11/2025
Reçu en préfecture le 28/11/2025
Publié le
ID : 035-243500741-20251124-CC_2025_188-DE

VU l'avis du Comité d'implantation économique en date du 29 septembre 2025 ;

VU l'avis de France Domaines en date du 13 novembre 2025 ;

CONSIDERANT la demande effectuée par la société SBE, actuellement implantée à PIPRIAC, d'acquérir une emprise de 9950 m² sur le parc d'activités économiques « La Vallée du Couchant » à Pipriac pour y construire une nouvelle unité de production de 3 000 m² de surface plancher et d'y aménager un parking privatif de 50 places environ ;

CONSIDERANT qu'il convient de rappeler que :

- la cession à la Sté Bretonne d'Etiquettes des lots 16 et 15p d'une superficie de 9 950 m² du parc d'activités économiques « La Vallée du Couchant » sur la commune de PIPRIAC est consentie au prix de 27 euros HT/m² ;
- le plan de bornage a été édité par un géomètre expert en date du 3 novembre 2025
- la vente sera soumise à T.V.A. au taux applicable le jour de la signature de la vente définitive et se conformera aux instructions fiscales ;
- la cession sera soumise aux conditions suspensives usuelles et notamment à celle de l'obtention des autorisations de construire nécessaires à la réalisation du projet.

CONSIDERANT la conformité de ces orientations avec les axes et objectifs du projet de territoire 2020-2026 :

- Axe 3 : Développer une économie de proximité et de transition.

Sur ce rapport, le Conseil communautaire décide :

- **d'approuver la cession des lots n°16 et 15p du parc d'activités économiques « La Vallée du Couchant » à PIPRIAC, d'une surface de 9 950 m², aux conditions susmentionnées à la Société Bretonne d'Étiquettes ou toute autre personne physique ou morale qui se substituerait à eux pour un montant de 268 650 euros hors taxes ;**
- **d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document afférent à cette décision.**

LES CONCLUSIONS MISES AUX VOIX SONT ADOPTEES A 56 VOIX POUR.

Fait et délibéré en séance le 24/11/2025

Le Secrétaire de séance,
Daniel GLOUX

Le Président,
Jean-François MARY

REDON Agglomération
3 Charles Sillard
35 605 REDON
Tél : 02 99 70 34 34